



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Soutien à l'aéroport Nancy-Metz-Lorraine

Question écrite n° 6827

Texte de la question

M. Alexandre Loubet alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'avenir de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine. La situation actuelle inquiète les parties prenantes notamment les salariés, les élus mais aussi les usagers. L'aéroport Metz-Nancy-Lorraine a déjà été touché par de nombreux licenciements et selon le syndicat USAC-CGT qui a saisi M. le député, certains agents de l'aviation civile pourraient être transférés vers l'aéroport de Strasbourg. L'aéroport Metz-Nancy-Lorraine constitue pourtant un atout majeur pour la Lorraine tant sur le plan économique, sécuritaire, logistique, touristique, ainsi que sur celui de la défense nationale. Au centre de la Lorraine et de nombreux axes de transport, en particulier l'autoroute A 31 et la gare Lorraine TGV, l'aéroport est vital pour mener à bien une politique d'aménagement du territoire afin de valoriser la Lorraine et d'y renforcer la croissance et l'emploi. M. le député demande donc au Gouvernement de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour engager une politique de gestion et de développement de cette infrastructure et renforcer l'activité de transport de passagers et de fret de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine.

Texte de la réponse

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a fait des régions les responsables de l'élaboration de la stratégie aéroportuaire régionale pour les aéroports décentralisés. En l'espèce, l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine est propriété de la région Grand Est et est exploité par un établissement public de la région. Dès lors, il incombe en premier lieu à la région de définir la « politique de gestion et de développement » de l'aéroport. La région Grand Est a d'ailleurs récemment missionné dans ce cadre la chambre régionale des comptes Grand Est pour évaluer la politique de soutien aux trois plateformes aéroportuaires régionales (Strasbourg-Entzheim, Metz-Nancy-Lorraine et Vatry). La révision du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région Grand Est constituerait le cadre approprié à la définition des orientations de développement de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine, notamment compte tenu de la baisse continue de son trafic depuis la mise en service de la liaison TGV entre Paris et Metz en 2007, baisse qui a été accentuée par la crise sanitaire. Une réflexion autour d'une réforme de l'implantation territoriale des services de la navigation aérienne est en cours. Le contrôle d'aérodrome de Metz-Nancy-Lorraine n'est pas concerné par cette réorganisation qui a pour objectif principal les contrôles dits d'approche et sera réalisée en concertation avec les territoires. Par ailleurs, cette dernière n'entraînera pas de conséquences négatives sur les activités commerciales des aéroports et doit même permettre d'améliorer le service rendu en réhaussant le taux de descentes continues des aéronefs, avec un gain environnemental et une réduction du bruit pour les riverains, et en accroissant significativement la résilience du contrôle d'approche, au bénéfice des compagnies aériennes et des aérodromes concernés.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Loubet](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6827

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 mars 2023](#), page 2838

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4911